

INVITATION PRESSE

Des variétés bio et d'anciennes variétés encore cultivées désormais qualifiées d'OGM

Agriculture :

Décrypter le big-bang de la Cour de Justice de l'Union Européenne

Le 25 juillet dernier, la Cour de Justice de l'Union Européenne a rendu un avis qui provoque un grand tohu-bohu en agriculture. Des variétés jusqu'alors non-OGM tout comme des espèces utilisées en agriculture biologique deviendraient juridiquement des OGM.

Face à cette décision, les filières agricoles tirent la sonnette d'alarme : les agriculteurs vont être privés des outils les plus prometteurs pour répondre aux enjeux agricoles, environnementaux et climatiques du XXI^e siècle. De leur côté, les agriculteurs bio s'inquiètent des conséquences de cet avis sur leurs cultures qui pourraient, elles-aussi, être considérées comme OGM. Pour comprendre ce méli-mélo, le groupe de travail et de recherche *Oui à l'innovation !* donne la parole à deux spécialistes du sujet.

MARDI 20 NOVEMBRE 2018

Petit-déjeuner débat

En présence de :

Benoit Lacombe

Directeur de Recherche au CNRS
Laboratoire de Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes, Montpellier

Catherine Regnault-Roger

Académie d'agriculture, auteur de l'ouvrage collectif : « Au-delà des OGM »

Petit-déjeuner/débat animé par **Pascal Perri**, économiste et géographe,
fondateur de *Oui à l'innovation !*

Au 2^e étage du restaurant « L'Assemblée », 13 rue de Bourgogne (75007 Paris)

8h30 : Accueil

8h40 : Début

Contact presse : contact@ouialinnovation.fr – 07.66.82.27.68

À propos de *Oui à l'innovation !*

Oui à l'innovation ! est un groupe de travail et de recherche sur la santé et l'environnement. Le groupe, porté par l'économiste et géographe Pascal Perri, sollicite régulièrement des scientifiques, des chercheurs, des experts, des industriels. *Oui à l'innovation !* offre à tous ces experts un espace de liberté pour débattre des moyens de ne pas sacrifier l'innovation sur l'autel de la précaution. *Oui à l'innovation !* poursuit un objectif précis : faire inscrire dans notre Constitution, en face du principe de précaution, le principe d'innovation. Nos objectifs :

- Rétablir la primauté du principe d'innovation
- Ramener le principe de précaution dans son lit
- Promouvoir une culture de l'innovation